

# Haute-Normandie

## Des entreprises labellisées pour des travaux de qualité

Lorsque les séquelles de la Sep entraînent une perte de mobilité, réaliser des travaux chez soi devient souvent incontournable. Adapter son logement, c'est permettre le maintien à domicile. Mais trouver une entreprise compétente n'est pas toujours facile. La récente création du label Handibat devrait faciliter les démarches des habitants de Haute-Normandie.



Aménager son logement, c'est apporter une réponse à la perte d'autonomie.

Faciliter les déplacements dans son habitation et ses abords, et optimiser l'utilisation de ses lieux de vie (sanitaires, cuisine,...) passent par des modifications et l'installation d'équipements spécifiques.

Portes élargies, revêtement antidérapant, douche de plain pied, WC surélevé, poignées ergonomiques... : tout dépendra des exigences de la personne, de son handicap et, bien évidemment, de son budget.

Mais aussi des qualités du professionnel retenu pour effectuer les travaux !

Le choix d'une entreprise est primordial car l'aménagement du logement demande des compétences pointues et une capacité à s'adapter aux besoins spécifiques du client.

### Formation obligatoire

La Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de l'Eure vient de lancer

le label Handibat. Présenté en mars dernier lors du salon Normandibat, il se donne pour objectif d'apporter une information fiable sur les compétences des professionnels intervenant dans le domaine de l'accessibilité des bâtiments mais aussi sur la qualité des équipements proposés, quel que soit le type de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental). Pour l'obtenir, les professionnels volontaires devront suivre une formation et s'engager à respecter une charte. Le label sera attribué par une commission départementale composée, notamment, de professionnels (artisans, ergothérapeutes, etc.) et de personnes handicapées.

### Une centaine d'entreprises

Le label, bien qu'en expérimentation dans seulement deux départements de Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) rencontre déjà un vif succès. "Les professionnels répondent présent, assure Frédéric Bérard, le secrétaire général de la Capeb 76. Plus d'une centaine de PME de la région ont été formées

aux situations de handicap et à l'accessibilité des habitations. Et une vingtaine ont déjà réussi le test de compétence, dernière étape avant la labellisation." La liste des artisans Handibat sera consultable en ligne sur [www.capeb-eure.fr](http://www.capeb-eure.fr) et [www.capeb-haute-normandie.fr](http://www.capeb-haute-normandie.fr) à partir de mai. Elle le sera aussi sur le site [handibat.info](http://handibat.info), en cours de construction. Par ailleurs, Handibat Développement assurera la promotion des professionnels labellisés auprès des Maisons départementales des personnes handicapées, ergothérapeutes et autres prescripteurs qui font partie des commissions d'attribution. "Pour l'instant, cela ne concerne que la Haute-Normandie mais le label devrait rapidement s'étendre au territoire national, se réjouit Frédéric Bérard. Le handicap représente un enjeu économique considérable pour notre secteur d'activité et un enjeu social majeur auquel l'artisanat du bâtiment se doit d'apporter des réponses concrètes."

Textes : Olivier Clot-Faybesse

## quelques conseils pour adapter son logement

Que faire pour faciliter mes déplacements ?  
 Comment adapter ma cuisine à mon handicap ? Quels revêtements de sol choisir pour éviter les chutes ?  
 Qu'est ce qu'une salle de bain sécurisée ?...  
 Pour répondre au mieux à ces interrogations, il est nécessaire de procéder par étapes.

1 - Les symptômes de la Sep étant variés et de différentes natures, il faut en premier lieu effectuer un diagnostic d'autonomie. Avec l'aide d'un ergothérapeute ou d'un technicien spécialisé, il s'agit d'analyser, rechercher et évaluer les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne et trouver des solutions (conformes à votre budget) pour les prévenir ou, du moins, les atténuer. Ce bilan d'autonomie peut être pris en charge par certains assureurs.

2 - Contacter des entreprises et faire effectuer des devis.

3 - Reste une dernière étape préalable avant tout engagement : le financement.

- L'ANAH peut, sous conditions de ressources, apporter une aide financière, aux propriétaires, bailleurs ou occupants, ainsi qu'aux locataires pour la réalisation de travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement. Le taux de subvention est de 70 % des travaux, plafonnés à 8 000 €. ANAH - 0 825 15 15 15 - [www.anah.fr](http://www.anah.fr)



- L'ALGI peut attribuer une aide financière aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient propriétaires occupants ou locataires d'un bailleur social ou privé, et quel que soit leur niveau de ressources. Les financements sont attribués dans la limite de 50 % du coût des travaux, plafonné à 32 000 €, soit au maximum 16 000 €, sous la forme d'un prêt à 1 % de taux d'intérêt et/ou d'une subvention.

Algi - tél. : 01 42 96 45 42  
 - [www.algi.asso.fr](http://www.algi.asso.fr)

- La prestation de compensation du handicap (PCH) permet de bénéficier d'une prise en charge : 100% du montant pour les travaux jusqu'à 1 500 €, dans la limite de 10 000 € de travaux cumulés par période de 10 ans ; 50% du montant, si leur coût est supérieur à 10 000 €, dans la limite de 10 000 € par période de 10 ans.

Renseignements auprès des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

- Le Fonds départemental de compensation Les FDC, gérés par les MDPH, peuvent financer tout ou partie des frais de compensation - et donc d'aménagement du logement - restant à la charge des personnes handicapées, déduction faite des autres aides auxquelles elles ont droit.

Pour aller plus loin :  
 L'association des accueillants familiaux et de leurs partenaires (Famidac) propose, sur son site Internet, une page spéciale ([www.famidac.fr/article111.html](http://www.famidac.fr/article111.html)) regroupant tout un ensemble de liens à consulter "avant tous travaux de construction ou d'amélioration d'un logement". Vous y trouverez des guides, des conseils financiers, des fiches pratiques, la liste des aides, l'adresse du CICAT (Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques) le plus proche de votre domicile, etc.

Le Livre Blanc de l'AFSEP sur l'aménagement du domicile pour les personnes atteintes de SEP est disponible sur simple demande au siège de l'Association.